



**Syndicat CGT**  
Groupe Air liquide de la Région Parisienne  
85, rue Charlot 75003 PARIS

Montreuil, le 23 Décembre 2022

## **Motion de soutien aux travailleurs de Sanofi**

### **A l'intention de**

**Mme Audrey Derveloy** : audrey.derveloy@sanofi.com

**Mme Florence Cauvet** : florence.cauvet@sanofi.com

**M.Paul Hudson** : paul.hudson@sanofi.com

Mesdames, Monsieur,

Quatre salariés dont trois membres de la Confédération Générale du Travail, font actuellement l'objet de mesures de rétorsion de la part des dirigeants de Sanofi. Ces mesures d'un autre temps vont à l'encontre des intérêts du groupe que vous représentez.

Alors que le groupe Sanofi prône les valeurs d'éthique et de responsabilité sociale et sociétale, nous nous étonnons de sa démarche à l'encontre de salariés ayant exercé leur droit de grève dans un cadre généralisé et intersyndical.

Le droit de grève a ceci de particulier qu'il s'agit d'un droit de désobéir, d'un droit à la révolte, d'un droit à la résistance reconnu par la Constitution mais aussi par des textes communautaires.

C'est ainsi que la colère légitime des travailleurs s'exprime dans tous les secteurs, face à une spoliation sans limite des richesses produites par le travail. Il est urgent de rompre avec cette logique qui consiste à dire qu'il n'y a aucune limite à l'accumulation des richesses. D'un point de vue moral, ce n'est plus acceptable.

Par cette motion, le Syndicat CGT groupe Air Liquide de la région parisienne, vous demande d'abandonner toutes les actions et de lever toutes les sanctions envisagées à l'encontre des travailleurs grévistes du groupe Sanofi.

La Confédération Générale du Travail forte de ses valeurs de solidarité et de fraternité, examinera la situation et saura mettre en œuvre une réponse collective, si l'acharnement disciplinaire à l'encontre des travailleurs devait se poursuivre.

Dans l'attente de revenir à une situation conforme et avec nos salutations.

Pour le Syndicat,

Jérôme FLAMENT, Secrétaire général